

04 NOV

ARRETE INTERMINISTERIEL N°007/MIRAH/MEF/MBPE DU.....2022 PROROGANT L'ARRETE INTERMINISTERIEL N°010 /MIRAH/MEF/MBPE du 14 DECEMBRE 2021 PORTANT AGREMENT DE LA **SOCIETE DES CONSERVES DE COTE D'IVOIRE**, AU REGIME D'ENTREPRISE FRANCHE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques,  
Le Ministre de l'Economie et des Finances,  
Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°2005-556 du 02 décembre 2005 instituant le Régime d'Entreprise Franche de Transformation des Produits Halieutiques ;
- Vu la loi n°2018-985 du 28 décembre 2018 portant régime juridique des zones franches ;
- Vu le décret n°2006-416 du 22 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la loi n°2005-556 du 02 décembre 2005 instituant le Régime d'Entreprise Franche de transformation des Produits Halieutiques ;
- Vu le décret n°2006-417 du 22 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Administration du Régime d'Entreprise Franche de Transformation des Produits Halieutiques tel que modifié par le décret n°2007-71 du 20 février 2007 ;
- Vu le décret n°2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n°2021-461 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- Vu le décret n°2021-800 du 8 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- vu l'arrêté interministériel n°010 /MIRAH/MEF/MBPE du 14 décembre 2021 portant agrément de la Société des conserves de Côte d'Ivoire, au Régime d'Entreprise Franche de Transformation des Produits Halieutiques au titre de l'année 2021 ;

- Vu le rapport de synthèse du Comité d'Administration du Régime Franc (CARF) du mercredi 02 août 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la 46<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Administration du Régime Franc (CARF) du mercredi 02 août 2022 ;

**ARRETENT** :

**Article 1** : L'arrêté interministériel n° 010 /MIRAH/MEF/MBPE du 14 décembre 2021 susvisé est prorogé pour une durée de trois mois à compter du 1er octobre 2022.

**Article 2** : Toute disposition antérieure contraire est abrogée.

**Article 3** : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances

**Adama COULIBALY**



Le Ministre des Ressources  
Animales et Halieutiques



**Sidi Tiémoko TOURE**

Le Ministre du Budget et  
du Portefeuille de l'Etat



**Moussa SANOGO**